



Le présent procès-verbal sera soumis à l'approbation des membres du Comité syndical au cours de la prochaine séance.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024 À 18H30

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin, légalement convoqués en date du vingt-six novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de Monsieur Thierry BONTOUR, Président par intérim.

Présents (43) :

Collège Communes : Mmes MM. Muriel DOMARD (Amillis), Éric GOBARD (Aulnoy), Dominique PARDON (Bassevelle), Norbert DOLEAC (Beauthel-Saints), Denis SARAZIN-CHARPENTIER (Boissyle-Châtel), Alain CHARPIGNON (Chailly-en-Brie), Gérard SIMON (Chamigny), Pascale KEIGNART (Chevru), Pascal FOURNIER (Coulommiers), Ghislaine SIMPER (Dagny), Claude RAIMBOURG (Doue), Bruno DUMONT (Fraemoutiers), Daniel KISZEL (Guérard), Anne-Marie NUYTENS (Jouarre), Jonathan DELISLE (La Ferté-Gaucher), Franck BARBIER (La Haute Maison), Jacky ADAM (Lescherolles), Claude LECOQ (Leudon-en-Brie), Boris LIGONNIERE (Marolles-en-Brie), Frédéric OBRINGER (Mauperthuis), Philippe DE VESTELE (Montdauphin), Paul LEFEBVRE (Montenils), Ingrid COLPAERT (Montolivet), Bernard PRESSON (Mortcerf), Eliane CARRARA (Rebais), Jean-François BERNICCHIA (Reuil-en-Brie), Isabelle VARRON (Saint-Cyr-sur-Morin), Corinne PROFIT (Saint-Denis-les-Rebais), Jean-Luc DEMANDRE (Saint-Léger), Philippe DUMONT (Sancy-les-Meaux), Francis POISSON (Tigeaux), Sylvie LUCAS (Ussy-sur-Marne), Denise BIBERON (Verdelot), Colette GRIFFAUT (Villeneuve-sur-Bellot), Claudie JOULAUD (Villiers-sur-Morin), Jean-Michel SAGNES (Voulangis).

Collège EPCI : Mmes M. Daniel NALIS (CACPB), Laurence PICARD (CACPB), Thierry BONTOUR (CC2M), Michel JOZON (CC2M), Suzanne CHARLON (CC2M), Michel BERTHAUT (CC2M).

Collège Département : Madame Sophie DELOISY, Monsieur Ugo PEZZETTA (départ à 18h59).

Collège Région : /

Absents représentés (9) :

Collège Communes : Mme Vanessa BUZONIE (Crécy-la-Chapelle) donne pouvoir à Mme Colette GRIFFAUT (Villeneuve-sur-Bellot), M Renaud MASSON (Dammartin-sur-Tigeaux) donne pouvoir à M Francis POISSON (Tigeaux), M Michael ROUSSEAU (Jouy-sur-Morin) donne pouvoir à Mme Ingrid COLPAERT (Montolivet), M Jean-Luc MUSART (La Ferté-sous-Jouarre) donne pouvoir à M Dominique PARDON (Bassevelle), M Emmanuel VIVET (Nanteuil-sur-Marne) donne pouvoir à M Jean-Michel SAGNES (Voulangis), M Sébastien HOUDAYER (Saint-Augustin) donne pouvoir à M Éric GOBARD (Aulnoy), Mme Danièle SASSATELLI (Saint-Rémy-de-la-Vanne) donne pouvoir à M Jacky ADAM (LESCHEROLLES), M Jean-Jacques HUGUENOT (Sammeron) donne pouvoir à M Philippe de VESTELE (Montdauphin).



Collège Département : M Ugo PEZZETTA donne pouvoir à Mme Sophie DELOISY.

Absents excusés :

Collège Communes :

Mmes MM. Pierre LE CHEVOIR (Beautheil-Saints), Laurent DELAGARDE (Coulommès), Franck RIESTER (Coulommiers), Vanessa BUZONIE (Crécy-la-Chapelle), Renaud MASSON (Dammartin-sur-Tigeaux), Mélina DESSOLES (Hondevilliers), Michael ROUSSEAU (Jouy-sur-Morin), Ingrid LEMAIRE (La Celle-sur-Morin), Jean-Luc MUSART (La Ferté-sous-Jouarre), Emmanuel VIVET (Nanteuil-sur-Marne), Sylvie MONTAMBAULT LABLE (Saâcy-sur-Marne), Sébastien HOUDAYER (Saint-Augustin), Édith THÉODOSE (Saint-Cyr-sur-Morin), Danièle SASSATELLI (Saint-Rémy-de-la-Vanne), Jean-Jacques HUGUENOT (Sammeron).

Collège EPCI : MM. Camille DIQUAS (CC2M), Benoit CARRÉ (CC2M), Didier VUILLAUME (CACPB).

Collège Département : Mme Béatrice RUCHETON, M Ugo PEZZETTA (départ à 18h59).

Collège Région : Mme Anne CHAIN-LARCHE, M Vincent BEDU.

Suppléants présents (non comptés dans le quorum) :

Collège Communes : Monsieur Patrick FRÈRE (Aulnoy).

Secrétaire de séance : Madame Claude RAIMBOURG (Doue).

En exercice : 99 membres effectifs

Présents : 43

Absents représentés : 9

Quorum (50) : 52

Ordre du jour :

Point d'avancement du projet

Rapport unique social 2023

Approbation du procès-verbal du 4 avril 2024

1 : Élection d'un membre du Bureau syndical – Collège EPCI

2 : Demande de subvention régionale – frais de structure et de partenariats 2025

3 : Demande de subvention départementale – programme d'actions 2025

4 : Prolongation du mandat du Conseil Local de Développement, du Conseil d'Orientation, des référents et des membres des commissions

Questions diverses

Monsieur Thierry BONTOUR, Président par intérim, remercie Monsieur Franck RIESTER pour son soutien, son travail en tant que Président du SMEP depuis 3 ans. Monsieur RIESTER a été dans l'obligation de démissionner de la Présidence du SMEP en raison de la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député.

Monsieur RIESTER reste membre du Comité et du Bureau syndical en tant que délégué titulaire de la commune de Coulommiers.



Monsieur le Président énonce les pouvoirs et les excusés, confirme que le quorum est atteint et fait lecture de l'ordre du jour.

Madame Claude RAIMBOURG, déléguée titulaire de la commune de Doue est désignée secrétaire de séance.

Point d'avancement du projet

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Gilles de BEAULIEU, Directeur du SMEP.

Monsieur de BEAULIEU expose que le diagnostic et le porter à connaissance sont finalisés.

Les éléments constitutifs du diagnostic sont :

- Le porter à connaissance cartographique spatialisation (géomorphologie, hydraulique, biodiversité, urbanisme etc.).
- L'analyse de l'occupation du sol et des dynamiques (archéogéographie)
- L'État des lieux de la biodiversité.
- Les diagnostics pédologiques. Les résultats seront appliqués selon la méthode Herody et avec la chambre d'Agriculture.
- La réalisation de coupes géologique par le BRGM.
- L'Étude des systèmes agricoles en lien avec le système agricole des années 1850-1950.
- Les diagnostics économiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a donné à un premier repérage des « ambassadeurs du développement durable ».
- Le récit des auteurs (à la rencontre des acteurs du territoire).

Ces éléments du diagnostic permettent d'apporter des réponses aux préconisations des services de l'Etat. Voir tableau en annexe du procès-verbal.

Et ces éléments du diagnostic permettent d'alimenter des notes d'enjeux.

Les notes d'enjeux sont la synthèse problématisée des diagnostics. Par exemple les notes d'enjeux paysages et biodiversités ont fait l'objet d'examen en commission et ont été transmises pour avis à chaque maire. Les retours sont positifs, puis elles devront être validées par délibération en Comité syndical. La note d'enjeu hydraulique a été transmise au SMAGE pour avis.

La note d'enjeu développement économique est en cours d'examen.

Concernant le rapport environnemental, l'état initial de l'environnement est finalisé. Il en résulte une bonne complémentarité entre le diagnostic et la vision de BL Evolution.

Le programme de travail envisagé pour 2025 est le suivant :



1. Hiérarchisation des enjeux et définition des orientations

En janvier/février 2025, BL Evolution animera des ateliers de hiérarchisation des enjeux. Ces ateliers réuniront l'ensemble des élus du PNR et le CLD. L'objectif est de définir la problématique dominante du projet et de l'exprimer sous forme de grandes orientations qui serviront à la rédaction de l'avant-projet de charte. Cet avant-projet sera transmis à L'Etat pour avis intermédiaire. (septembre/octobre 2025).

2. Rédaction de l'avant-projet de Charte

Il est proposé qu'une mission d'assistance à la rédaction de la charte soit confiée à BL Evolution.

3. Saisine de l'Etat pour l'avis intermédiaire en septembre/octobre 2025.

Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER, délégué titulaire de la commune de Boissy-le-Châtel, remercie Monsieur de BEAULIEU pour ce panorama complet et réconfortant sur les avancées du projet. Toutefois ce dernier se demande à quel moment le SMEP donnera une réponse à l'avis d'opportunité du Préfet de 2020 et à ses 8 préconisations, feuille de route du projet.

Monsieur de BEAULIEU précise que le tableau présenté ce soir reprend les préconisations de M. le Préfet et donne les réponses du SMEP. Le SMEP se rapporte à toutes les préconisations de M. le Préfet. Ce tableau sera transmis à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER indique qu'il a participé à la commission d'appels d'offres qui a retenu BL Evolution, après « c'est le trou noir ! ». Peu de commissions ont été organisées. Et se demande à quel moment s'est réuni le comité de pilotage ?

Monsieur de BEAULIEU précise que BL Evolution est un organisme indépendant qui sera interrogé par L'Etat. BL Evolution a déjà rencontré des acteurs clefs du territoire à leur libre initiative dans le cadre de sa leur mission. Ce cabinet de conseil travaille de manière autonome et non collaborative. Leur travail, dans le cadre de l'évaluation environnementale, ne donne pas lieu à des réunions de travail avec les élus du SMEP. Le SMEP ne doit pas interférer dans l'évaluation environnementale.

Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER explique qu'il serait intéressant d'effectuer un effort pédagogique dans les explications apportées aux communes notamment pour le projet de l'Orgeval, bassin expérimental du Grand Morin.

Et se questionne à savoir : « comment l'avis intermédiaire sera demandé. »

Monsieur de BEAULIEU explique que le SMEP doit présenter un avant-projet de charte qui se compose du diagnostic, des enjeux et des orientations.

Prochainement un Bureau syndical s'organisera pour fixer la procédure de la hiérarchisation des enjeux.

Le début de l'année 2025 sera consacré aux enjeux et aux orientations via l'instauration d'ateliers. L'ensemble des élus seront consultés ainsi que les membres du Conseil Local de Développement.

BL Evolution présentera son évaluation environnementale mais cela n'appelle ni à concertation, ni à débat.



BL Evolution est un partenaire solide et cette évaluation environnementale consolide véritablement la procédure à venir.

Les diagnostics seront également présentés, puis envoyés aux membres du Comité, aux communes et mis en ligne.

Départ de Monsieur Ugo PEZZETTA à 18h59. Ce dernier donne pouvoir à Madame Sophie DELOISY pour le représenter lors des délibérations.

Rapport Social Unique (RSU) 2023

Monsieur le Président rappelle que ce Rapport Social Unique est une obligation annuelle depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Il est transmis au Centre de Gestion qui le soumet au Comité social territorial du CDG. Il comporte des éléments et des données notamment relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération, à la diversité, à la lutte contre les discriminations, au handicap, à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail ainsi qu'à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il doit seulement être présenté. Et le Comité en prend acte.

Le RSU 2023 a été transmis avec la convocation aux membres du Comité syndical.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Pas de questions.

Monsieur le Président précise que le RSU 2023 sera annexé au procès-verbal.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations.

Pas d'observations.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1 : Élection d'un membre du Bureau syndical – collègue EPCI

EXPOSÉ :

Monsieur le Président expose qu'un siège au Bureau syndical est vacant à la suite de la démission de Monsieur Jean-François DELESALLE, représentant la Communauté de Communes des Deux Morin.



Monsieur Benoit CARRÉ a présenté sa candidature par mail en date du 29 novembre 2024.
Monsieur le Président rappelle que seuls, les délégués du collège EPCI peuvent se présenter et voter.

Fait appel à candidature.

Etant donné que seul, Benoit CARRÉ se présente, Monsieur le Président propose d'élire immédiatement le candidat étant donné qu'une seule candidature a été présentée après appel à candidatures, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Les délégués du collège EPCI acceptent à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Bernard PRESSON, délégué titulaire de la commune de MORTCERF, rappelle le cas particulier de sa commune qui ne fait pas partie d'un EPCI membre du SMEP. Ce dernier peut représenter sa commune au Bureau syndical mais sans droit de vote. Il souhaiterait que cette particularité soit revue en cas de changement de statut.

DEL2024-16 : ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COLLÈGE EPCI AU BUREAU SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMEP approuvés par délibération n°2021-20 en date du 17 décembre 2021, notamment son article 14,

Vu le règlement intérieur du SMEP approuvé par délibération n°2021-21 en date du 17 décembre 2021, notamment son article 2.1,

Vu la démission de Monsieur Jean-François DELESALLE en tant que délégué titulaire de la Communauté de Communes des Deux Morin au Comité syndical du SMEP et en tant que membre du Bureau syndical du SMEP,

Considérant la nécessité d'élire un nouveau membre au sein du collège EPCI du Bureau syndical afin de remplacer Monsieur Jean-François DELESALLE,

Considérant que Monsieur Benoit CARRÉ a présenté sa candidature par mail en date du 29 novembre 2024,

Considérant l'appel à candidature effectué au cours de la séance,

Est candidat : Benoit CARRÉ (CC2M).

Monsieur le Président,

Rappelle que seuls les membres du collège EPCI peuvent se présenter et voter.

Propose d'élire immédiatement le candidat étant donné qu'une seule candidature a été présentée après appel à candidatures, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Les membres présents (collège EPCI) approuvent à l'unanimité cette proposition.

Après examen et délibéré, Monsieur Benoit CARRÉ est élu en qualité de membre du Bureau syndical au sein du collège EPCI.

QUESTION 2 : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE FRAIS DE STRUCTURE ET DE PARTENARIATS 2025

EXPOSÉ :

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Éric GOBARD, 2^{ème} Vice-Président.

Monsieur Éric GOBARD expose :

- Concernant les frais de structure, la Région Ile-de-France a alloué une subvention de fonctionnement pour la participation aux frais de structure, à hauteur de 150 000 € sur 3 ans en 2016 : de 23 000€ pour l'année 2019, de 32 000 € pour 2020, de 55 000 € pour 2021, de 125 000 € pour 2022, de 149 000 € pour 2023 et de 159 000 € pour 2024. Les subventions de 2016 à 2023 ont entièrement été utilisées et versées. 109 233,71 € des 159 000 € de la subvention 2024 ont été reçus. Le reliquat (49 766,29€) fera l'objet d'une demande de versement en janvier 2025. Pour participer au financement des frais de personnel (financement total du poste du directeur, financement total du poste du géomaticien, financement partiel du poste de la responsable du Pôle administratif), il est proposé au Comité syndical de solliciter une participation financière auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la création des PNR du même montant que l'exercice 2024 à savoir 159 000 €.
- Concernant les frais d'études et de partenariats, la Région Ile-de-France a alloué une subvention « frais d'études et de partenariats » à hauteur de 60 000 € pour 2022, 60 000 € pour 2023 et 58 000 € pour 2024. La demande de subvention 2025 pour les frais de partenariats sera moindre que les années précédentes étant donné que les diagnostics du territoire sont finalisés. 2025 sera marquée par la finalisation de l'évaluation environnementale et la poursuite de la convention pluriannuelle avec la Chambre d'Agriculture visant à mener des réflexions conjointes afin de sécuriser le modèle agricole face aux changements climatiques. Il est proposé de demander une subvention d'un montant de 29 943 € :
 - 9 943 € pour la finalisation de l'évaluation environnementale (marché public d'une durée de 3 ans – poursuite de la subvention 2023 et 2024).
 - 20 000 € pour la poursuite de la convention pluriannuelle avec la Chambre d'Agriculture (durée de la convention 3 ans – poursuite de la subvention 2023).

Monsieur Éric GOBARD remercie la ville de Coulommiers pour les prêts de salles à titre gracieux et remercie la Région pour leur soutien.

Madame Séverine GARNIER, membre du Conseil Local de Développement, demande si une augmentation des salaires des 3 agents est prévue au vu du travail effectué.

Monsieur Éric GOBARD explique que la Région demande au SMEP de tenir un budget serré. Et que les demandes d'augmentation seront étudiées ultérieurement par le Bureau syndical.



Il est ensuite procédé au délibéré.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité les propositions exposées ci-dessus.

DEL2024-17 : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE – FRAIS DE PERSONNEL ET DE STRUCTURE – FRAIS DE PARTENARIATS EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement notamment ses articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivant,

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, confirmant la compétence de la Région dans la procédure de création du PNR,

Vu la délibération n°2017-10 du 20 avril 2017 fixant les grandes orientations du projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin et à la prise en compte de l'avis d'opportunité de l'Etat du 25 novembre 2014,

Vu la délibération n°2018-19 du 19 juin 2018 actualisant la délibération des grandes orientations,

Vu l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région en date du 11 septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 2020-043 du 24 septembre 2020 relative au renouvellement de l'engagement de la procédure de classement du projet de PNR Brie et Deux Morin sur le périmètre d'étude retenu de 82 communes et à la prescription de l'élaboration de la charte,

Considérant l'accompagnement et le soutien financier dispensés par la Région Ile-de-France au SMEP,

Considérant que l'année 2025 marque la poursuite des travaux d'élaboration de la charte,

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Éric GOBARD.

Monsieur Éric GOBARD, 2^{ème} Vice-Président,

Propose de solliciter une demande de subvention d'un montant de 159 000 € auprès de la Région Ile-de-France, pour l'exercice 2025, pour participer aux frais de personnel et de structure du SMEP.

Et une subvention à hauteur de 29 943 € pour financer les frais de partenariats 2025 à savoir la finalisation de l'évaluation environnementale engagée en 2023 et la poursuite de la convention pluriannuelle avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, visant à mener des réflexions conjointes afin de sécuriser le modèle agricole face aux changements climatiques.

Propose d'inscrire ces recettes au budget 2025 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant aux demandes de subventions.

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé de Monsieur Éric GOBARD, 2^{ème} Vice-Président,

Après délibération à l'unanimité,

SOLLICITE une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 159 000 € pour participer aux frais de personnel et de structure du Syndicat mixte exercice 2025.



SOLLICITE une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 29 943 € pour financer les frais de partenariats 2025.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions et conventions.

DIT que ces recettes seront inscrites au budget 2025.

QUESTION 3 : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – PRORAMME D'ACTIONS 2025

EXPOSÉ :

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Éric GOBARD.

Monsieur Éric GOBARD remercie Madame DELOISY et Messieurs PEZETTA, JOZON, conseillers départementaux et le Département de Seine-et-Marne pour leur soutien.

Le Département de Seine-et-Marne poursuit en 2025, son accompagnement technique et financier en faveur du PNR du Gâtinais Français et du SMEP du projet de PNR Brie et Deux Morin. Il est proposé au Comité syndical de demander les subventions nécessaires à la réalisation du programme d'actions 2025 composé des 2 actions suivantes (soit au total 50 000 €, comme chaque année) :

- **1^{ère} action** : Accompagnement à la rédaction de la charte – volet environnement :
 - * appui à la construction d'une stratégie globale – volet environnement (assistance pour définir une trajectoire environnementale souhaitable, assistance dans la construction d'une stratégie environnementale, assistance dans la définition des axes stratégiques, appui à l'animation de la phase)
 - * appui à la construction des objets opérationnels de la charte (assistance à identifier et décliner les objectifs opérationnels, construction des objectifs opérationnels environnementaux, appui pour le Plan de Parc, définition du suivi et des indicateurs, appui à la phase d'animation)
 - * appui à la rédaction de la charte (proposition d'une ligne éditoriale, rédaction de contenus)

Coût 38 220 €, demande de subvention 38 220 €.

Prestation réalisée par BL EVOLUTION (bureau de conseil ayant réalisé l'évaluation environnementale) car ils connaissent bien le territoire et le sujet.

- **2^{ème} action** : Convention pluriannuelle (3 ans) avec l'association pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux afin d'apporter un appui à l'analyse cartographiques thématiques relatives aux enjeux naturalistes du projet de PNR, d'accompagner le SMEP pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans la charte du futur PNR pour les thématiques « connaissance, préservation, valorisation et protection du patrimoine naturel, accompagner le SMEP pour la définition des actions prioritaires en lien avec les objectifs nationaux de la stratégie des aires protégées (coût estimé 12 000 € - 15 000 €, subvention demandée 11 780 €).



L'association est labélisée par l'Etat CPIE Boucles de Marne (centre permanent d'initiative pour l'environnement). C'est un partenaire du Département qui est identifié pour la qualité de son expertise et sa connaissance pointue du contexte local.

Comme tous les CPIE, il a une mission générale d'accompagnement des territoires, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et gère des espaces Natura 2000 du futur PNR.

La durée de la convention, 3 ans, est une durée standard.

Le CPIE à vocation à devenir un partenaire permanent du futur PNR

Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER, je ne sais pas si toutes les communes connaissent l'association pour la valorisation des espaces naturels du Grand-Voyeux.

Monsieur Gilles de BEAULIEU précise que l'association pour la valorisation des espaces naturels du Grand-Voyeux est un partenaire récurrent et incontournable du Département ayant des données solides qui nous font défaut.

Il est ensuite procédé au délibéré.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité les propositions exposées ci-dessus.

DEL2024-18 : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – PROGRAMME D' ACTIONS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et en particulier son article R333-1,

Vu la délibération 2017-10 du 20 avril 2017 fixant les grandes orientations du projet de création du Parc naturel régional de la Brie et Deux Morin et à la prise en compte de l'avis d'opportunité de l'Etat du 25 novembre 2014,

Vu la délibération n°2018-19 du 19 juin 2018 actualisant la délibération des grandes orientations,

Vu l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région en date du 11 septembre 2020,

Considérant l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Seine-et-Marne aux PNR et projets de PNR,

Considérant la volonté du Conseil Départemental de Seine-et-Marne de poursuivre son accompagnement en faveur du SMEP sous forme d'un programme d'actions annuel en fonctionnement,

Considérant que les travaux d'élaboration de la charte se poursuivent en 2025,

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Éric GOBARD, Vice-Président, Monsieur le Vice-Président,

Propose de valider le programme d'actions 2025 de fonctionnement suivant :

- **1^{ère} action** : Accompagnement à la rédaction de la charte – volet environnement :

* appui à la construction d'une stratégie globale – volet environnement (assistance pour définir une trajectoire environnementale souhaitable, assistance dans la construction d'une stratégie environnementale, assistance dans la définition des axes stratégiques, appui à l'animation de la phase)



* appui à la construction des objets opérationnels de la charte (assistance à identifier et décliner les objectifs opérationnels, construction des objectifs opérationnels environnementaux, appui pour le Plan de Parc, définition du suivi et des indicateurs, appui à la phase d'animation)

* appui à la rédaction de la charte (proposition d'une ligne éditoriale, rédaction de contenus)

Coût 38 220 €, demande de subvention 38 220 €.

- **2^{ème} action** : Convention pluriannuelle (3 ans) avec l'association pour la valorisation des espaces naturels du Grand-Voyeux afin d'apporter un appui à l'analyse cartographique thématique relative aux enjeux naturalistes du projet de PNR, d'accompagner le SMEP pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans la charte du futur PNR pour les thématiques « connaissance, préservation, valorisation et protection du patrimoine naturel, accompagner le SMEP pour la définition des actions prioritaires en lien avec les objectifs nationaux de la stratégie des aires protégées (coût estimé 12 000 € - 15 000 €, subvention demandée 11 780 €).

Propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne à hauteur de 50 000 €, afin de participer au financement des dépenses liées au programme d'actions 2025 de fonctionnement.

Propose d'inscrire cette recette au budget 2025, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant à la demande de subvention et convention.

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après délibération à l'unanimité,

ADOpte le programme d'actions 2025 comme énoncé ci-dessus.

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne à hauteur de 50 000 €, afin de participer au financement des dépenses liées au programme d'actions 2025 de fonctionnement.

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant au programme d'actions 2025 de fonctionnement, à la demande de subvention et convention.

DÉCIDE d'inscrire cette recette au budget 2025.

QUESTION 4 : PROLONGATION DU MANDAT DU CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT, DU CONSEIL D'ORIENTATION, DES RÉFÉRENTS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS

EXPOSÉ :

Monsieur le Président expose que l'assemblée plénière du Conseil Local de Développement n'a pas pu s'organiser en novembre 2024, pour diverses raisons. Les membres du Conseil d'Orientation, à la suite de la séance du 9 novembre 2024, demandent la possibilité au SMEP de prolonger les mandats du Conseil Local de Développement, du Conseil d'Orientation, des trois référents et des membres des commissions jusqu'au 28 février 2025.



Madame Marie RICHARD, référente du Conseil Local de Développement, précise que la principale raison est la démission du Président du SMEP. En effet le Conseil d'Orientation du CLD a considéré opportun de reculer l'assemblée plénière afin que le futur Président du SMEP puisse y participer.

Il est ensuite procédé au délibéré.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la prolongation des mandats du CLD.

DEL2024-19 : PROLONGATION DU MANDAT DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT, DU CONSEIL D'ORIENTATION, DES REFERENTS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMEP approuvé par délibération n°2021-20 en date du 17 décembre 2021,

Vu le règlement intérieur du SMEP approuvé par délibération n°2021-21 en date du 17 décembre 2021,

Vu le règlement intérieur du Conseil Local de Développement approuvé par délibération n°2022-26 en date du 23 septembre 2022,

Vu la demande effectuée par le Conseil d'Orientation en date du 9 novembre 2024 concernant la prolongation du mandat du Conseil Local de Développement, du Conseil d'Orientation, des référents et des membres des commissions thématiques,

Considérant que pour diverses raisons l'assemblée plénière du Conseil Local de Développement n'a pas pu s'organiser en novembre 2024,

Monsieur le Président,

Propose de prolonger les mandats du CLD, du Conseil d'Orientation, des référents ainsi que ceux des membres du CLD désignés pour participer aux travaux des commissions thématiques du SMEP jusqu'au 28 février 2025.

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération à l'unanimité,

PROLONGE les mandats du CLD, du Conseil d'Orientation, des référents ainsi que ceux des membres du CLD désignés pour participer aux travaux des commissions thématiques du SMEP jusqu'au 28 février 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER demande l'autorisation d'effectuer un bref rapport de sa délégation en tant que représentant du SMEP au GAL Terres de Brie.



Le GAL Terres de Brie finance beaucoup de projets, notamment une compagnie théâtrale dans le cadre de la valorisation de la filière chanvre, la foire aux fromages et aux vins, un hébergement touristique (lieu de rencontre et d'animation) château de Chauffour à Jouy-sur-Morin, financement d'une association de Jouarre (augmentation de leur espace de travail), financement du chai d la Vallée du Petit Morin à Verdelot, d'un gîte touristique œnologique à Guérard.

Concernant la filière lin, le dossier Devogel a été abandonné par la société elle-même (implantation de Chailly à Amillis).

Budget du Gal Terres de Brie est de 1 million 240 000 euros.

La mécanique du fonds européen est longue. Le Gal Terre de Brie et du Gâtinais ont groupé leurs actions afin d'accélérer les démarches administratives des subventions européennes.

Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER demande si le SMEP a reçu des courriers.

Monsieur le Président indique que le SMEP a reçu un courrier en date du 26 novembre 2024 concernant la gouvernance du SMEP et l'avancement du projet de PNR Brie et Deux Morin.

Ce courrier est signé par Madame Jane BUISSON (Vice-Présidente de FNE Seine-et-Marne, Présidente Nature Environnement Mortcerf), Monsieur Christian ALIX (Président de R.E.N.A.R.D), Madame Arlette WEYL (Trésorière de Les Amis du PNR Brie et Deux Morin), Nathalie CHADELAT (Présidente d'ADEVA), Monsieur Gerhart DEHAN (Secrétaire général de Saint-Augustin avant tout), Monsieur Bruno DALFIUME (Président de l'Aubetin Environnement).

Monsieur le Président lit ce courrier aux membres du Comité.

Monsieur le Président remercie les membres présents.

La séance est levée à 19h44.

Thierry BONTOUR
Président par intérim

Claude RAIMBOURG
Secrétaire de séance